



# Le parcours de soins et vous

Qu'est-ce que le parcours de soins coordonnés ?

Si vous entrez dans le dispositif du médecin traitant, vous suivez ce que l'on appelle le parcours de soins coordonnés. Cette nouvelle manière de consulter un médecin libéral offre de nombreux avantages. Le premier concerne votre santé. Le second avantage est de vous garantir les meilleurs remboursements possibles.

**Le parcours de soins ne s'appliquant pas aux enfants de moins de 16 ans, vous pouvez consulter librement le pédiatre, le généraliste ou tout autre spécialiste pour vos enfants.**

Votre médecin traitant, principal interlocuteur

Avec le parcours de soins, tout commence par le choix du médecin traitant. Vous devez désigner un généraliste ou spécialiste, librement selon vos besoins, sans aucune contrainte géographique. **Après avoir obtenu l'accord du médecin choisi, vous devrez adresser votre déclaration de médecin traitant remplie à votre caisse d'assurance maladie.** Le formulaire de déclaration peut vous être fourni par le médecin mais vous pouvez aussi le télécharger depuis le site de l'assurance maladie.

Ce choix n'est pas définitif, vous avez la possibilité de le modifier à tout moment.

Le médecin traitant devient alors votre principal interlocuteur en matière de santé. Il diagnostique, prescrit, et vous oriente vers le ou les spécialistes qui conviennent.

Les médecins spécialistes en accès direct

Vous n'avez cependant pas besoin de passer par votre médecin traitant pour consulter un ophtalmologue, un gynécologue ou un psychiatre (pour les moins de 26 ans). Ces spécialistes sont dit «en accès direct».

**Attention : les dentistes ne sont pas concernés par le parcours de soins.**

## Personne de plus de 16 ans dans le parcours de soins

**Un patient qui n'a pas déclaré de médecin traitant est considéré comme en dehors du parcours de soins même lorsqu'il consulte des spécialistes en accès direct.**

**L'option de coordination représente l'engagement d'un médecin généraliste ou spécialiste exerçant en secteur 2, à honoraires libres, de pratiquer les tarifs conventionnels (ceux du secteur 1) quand le patient lui est adressé par son médecin traitant.**

## Médecin traitant

Généraliste secteur 1			Généraliste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
22 €	14,40 € (70% de 22 € - 1 €)	6,60 €	22 € + dépassements	14,40 € (70% de 22 € - 1 €)	6,60 € + dépassements selon la garantie
Spécialiste secteur 1			Spécialiste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
25 €	16,50 € (70% de 25 € - 1 €)	7,50 €	23 € + dépassements	15,10 € (70% de 23 € - 1 €)	6,90 € + dépassements selon la garantie

## Médecin correspondant

Généraliste secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Généraliste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
25 €	16,50 € (70% de 25 € - 1 €)	7,50 €	22 € + dépassements	14,40 € (70% de 22 € - 1 €)	6,60 € + dépassements selon la garantie
Spécialiste suivi régulier secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Spécialiste suivi régulier secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
28 €	18,60 € (70% de 28 € - 1 €)	8,40 €	23 € + dépassements	15,10 € (70% de 23 € - 1 €)	6,90 € + dépassements selon la garantie
Spécialiste avis ponctuel secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Spécialiste avis ponctuel secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
44 €	29,80 € (70% de 44 € - 1 €)	13,20 €	44 € + dépassements	29,80 € (70% de 44 € - 1 €)	13,20 € + dépassements selon la garantie

## Consultation en accès direct

Ophtalmologue et Gynécologue secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Ophtalmologue et Gynécologues secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
28 €	18,60 € (70% de 28 € - 1 €)	8,40 €	23 € + dépassements	15,10 € (70% de 23 € - 1 €)	6,90 € + dépassements selon la garantie
Psychiatre et Neuropsychiatre secteur 1 et 2 (sous option de coordination) pour les moins de 26 ans uniquement			Psychiatre et neuropsychiatre secteur 2 pour les moins de 26 ans uniquement		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
41 €	27,70 € (70% de 41 € - 1 €)	12,30 €	34,30 € + dépassements	23,01 € (70% de 34,30 € - 1 €)	10,29 € + dépassements selon la garantie

### Personne de plus de 16 ans en dehors du parcours de soins

Décret du 29 septembre 2005 sur les contrats responsables : pas de prise en charge par les mutuelles de la majoration du ticket modérateur ni des 8 premiers euros de dépassement chez le spécialiste.

### Enfants et adolescents de moins de 16 ans



Généraliste secteur 1			Généraliste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
22 €	5,60 € (30% de 22 € - 1 €)	6,60 €	22 € + dépassements	5,60 € (30% de 22 € - 1 €) + dépassements selon la garantie	6,60 €
reste 16,40 € à charge			reste 16,40 € à charge + dépassements		

Spécialiste secteur 1			Spécialiste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
Entre 28 et 33 €	6,50 € (30% de 25 € - 1 €)	7,50 € pas de prise en charge des dépassements	23 € + dépassements	5,90 € (30% de 23 € - 1 €) + dépassements selon la garantie	6,90 € hors 8 €
reste entre 21,50 et 26,50 € à charge			reste 17,10 € à charge + dépassements		

Généraliste secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Généraliste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
22 €	15,40 € (70% de 22 €)	6,60 €	22 € + dépassements	15,40 € (70% de 22 €) + dépassements selon la garantie	6,60 €

Pour les moins de 2 ans					
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
27 €	18,90 € (70% de 27 €)	8,10 €	27 € + dépassements	18,90 € (70% de 27 €) + dépassements selon la garantie	8,10 €

Pour les enfants de 2 à 6 ans					
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
25 €	17,50 € (70% de 25 €)	7,50 €	22 € + dépassements	15,40 € (70% de 22 €) + dépassements selon la garantie	6,60 €

Spécialiste secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Spécialiste secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
28 €	19,60 € (70% de 28 €)	8,40 €	23 € + dépassements	16,10 € (70% de 23 €) + dépassements selon la garantie	6,90 €

Pédiatre secteur 1 et 2 (sous option de coordination)			Pédiatre secteur 2		
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
28 €	19,60 € (70% de 28 €)	8,40 €	23 € + dépassements	16,10 € (70% de 22 €) + dépassements selon la garantie	6,90 €

Pour les moins de 2 ans					
Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle	Tarif	Remboursement Sécu	Remboursement mutuelle
31 €	23,20 € (70% de 26 € + 5 €)	7,80 €	28 € + dépassements	21,10 € (70% de 23 € + 5 €) + dépassements selon la garantie	6,90 €



### Autres tarifs

Le médecin traitant d'un patient en ALD perçoit de l'assurance maladie un forfait annuel de 40 €. Il peut également pratiquer chaque année une consultation dite approfondie (CALD), au tarif de 40 €.

Avis ponctuel du psychiatre et neurologue en tant que correspondant spécialiste : 55 €. La première consultation du psychiatre et neuropsychiatre, y compris pour un suivi régulier du patient, est également au tarif de 55 €.

Consultation du cardiologue : 45,73 €. La majoration de coordination du cardiologue correspondant (MCC) est de 3,27 €. Elle s'applique aussi aux consultations réalisées auprès des patients de moins de 16 ans.

### En résumé

#### Vous respectez le parcours de soins quand :

- Vous avez choisi et déclaré votre médecin traitant.
- Vous le consultez avant tout autre praticien généraliste ou spécialiste. Le médecin traitant vous dirigera vers un spécialiste ou un autre généraliste pour un avis ponctuel ou un suivi régulier.
- Vous autorisez les praticiens à compléter et à consulter votre dossier médical personnel.

#### Les exceptions :

- Les assurés âgés de moins de 16 ans.
- Vous n'avez pas besoin de consulter votre médecin traitant pour les spécialistes suivant :

Ophtalmologue,  
 Dentiste (il n'est pas considéré comme un médecin),  
 Gynécologue,  
 Psychiatre (pour les moins de 26 ans).

#### Vous ne respectez pas le parcours de soins quand :

- Vous n'avez pas choisi et déclaré de médecin traitant ou
- Vous consultez un spécialiste ou un autre généraliste, en dehors des exceptions, sans avoir été orienté par votre médecin traitant